

À Biribi

On lit dans *l'Intransigeant* du 9 juillet, sous le titre de «Supplicieux de Biribi», la note suivante:

«Un fait monstrueux vient de se passer au camp du 3^e bataillon d'Afrique, à Souk-el-Arba.

«Deux chasseurs du bataillon, qui étaient partis sans congé, revenaient, mercredi dernier, se constituer volontairement prisonniers au caporal de garde Gally.

«En présence d'un sergent, ce caporal incarcéra les deux hommes dans une cabane en bois, inhabitable en raison de la température torride que nous venons de traverser. Là, il les attacha la tête au mur, les mains liées aux pieds, dans la position connue sous le nom de crapaudine.

«Un des prisonniers, Urbain Chédel, criant et se lamentant pour demander à boire, Gally lui fit mettre une pierre et un bâillon de bois dans la bouche. Le malheureux ne tarda pas à périr asphyxié.

«C'est alors que l'odieux caporal Gally détacha le prisonnier survivant.

«Chédel fut inhumé le lendemain.»

Pense-t-on que l'ignoble brute sera punie? Croit-on que l'on ouvrira seulement une enquête? Quant à moi, j'avoue franchement que je ne crois nullement à un châtement, d'abord, de l'assassin de cet homme, ensuite à une enquête.

J'ai tellement vu de victimes, – pauvres hères torturés, – jurant de se venger, mais, quelques instants après ces serments, d'accord à dire que la brute qui les frappait avait quelquefois raison, et qu'au fond c'était un bon type.

J'ai eu si souvent sous les yeux le tableau de la force brutale triomphant toujours; je sais qu'il s'est commis tant

d'atrocités au nom de la discipline et je sais aussi que, là-bas, il y a bon nombre de cadavres dont les os blanchissent au soleil, que je ne crois pas du tout à la répression de ces crimes.

Et pourquoi nomme-t-on le caporal Gally?

Sans doute parce que ce n'est qu'un tout petit galonné, et comme les atrocités dénoncées à l'opinion publique, il y a quelque temps, font quelque peu de tapage, on s'est bien vite emparé de ce fait, et l'on s'est empressé de stigmatiser ainsi qu'il convient l'assassin du soldat Chédel.

Mais pense-t-on que ces faits sont excessivement rares? A-t-on la naïveté de croire que ce caporal fait exception dans ce bataillon de parias?

J'affirme hautement que, dans les cadres, les neuf dixièmes sont des assassins, et je pourrais le prouver quand on le voudra.

D'abord, le commandant Racine, celui qui inflige, à tout propos, la monstrueuse punition de vingt-huit jours de cellule de correction; celui qui, par sa sévérité excessive, participe, dans une large mesure, aux nombreuses désertions de ses hommes; celui qui menace d'exposer sur un tas de fumier le cadavre de pauvres diables qui, cerveaux faibles, se suicident parce qu'ils sont à bout de résistance; celui qui, se croyant, tout permis, fait sonner la retraite tous les soirs à 7 heures 1/2 et fait faire l'appel à 8 heures, alors qu'en tout temps l'appel a lieu à 9 heures.

Et les officiers qui viennent ensuite. J'en ai rencontré, il est vrai, quelques-uns de bons, mais, combien rares, hélas!

L'on parle du caporal Gally qui a tué! Est-ce que le commandant Schmitelin n'a pas tué le chasseur Maudet en 1891?

Est-ce que le soldat Maudet, qui était idiot, n'était pas

toujours en cellule?

Est-ce que, d'après le rapport du major Verdier, le soldat Maudet n'est pas mort en novembre 91, par suite d'un séjour trop prolongé dans les locaux disciplinaires?

Je ne parle pas de tous ceux qu'il a fait passer au conseil de guerre et qui pourrissent encore aux pénitenciers ou aux travaux publics.

Et l'adjudant-major Barbier?

Celui qui devait veiller aux locaux disciplinaires, alors qu'il laissait les punis 60 jours coucher sur la terre, avec les mêmes effets, de telle sorte qu'ils étaient dévorés par la vermine et que cette saleté entraînait tout un cortège de maladies.

Et le capitaine Poymiro?

Celui qui fait attacher des hommes qui viennent de Biskra au Kef, après 22 rudes étapes, sous prétexte qu'ils ont égaré un bouton de capote, ou qu'ils ont tourné les talons de leurs souliers.

N'est-ce pas le même capitaine, qui ne voulait pas que le soldat Chigot fût à sa compagnie, mais toujours en prison? Et il y était, sans aucun motif, car cette brute ayant tous les droits en trouvait toujours un, ce qui valut à ce malheureux *un an de rabiote* dans ce bagne qu'on appelle la section de discipline.

Et le lieutenant Marc de Cressin?

N'est-ce pas celui qui a assassiné ce chasseur qui, malade, implorait une journée de repos?

N'est-ce pas ce noble lieutenant qui le força à travailler jusqu'à 6 heures du soir, quand deux heures et demie plus tard sa victime expirait?

Et ce monstre à face humaine, le sergent Comptour, qui, non content de frapper et de torturer les hommes, fit *mourir de faim* les chasseurs Frévent et Dubulle!

Et l'adjudant Ricaud? C'est bien celui qui, là-bas, détient le record de la sauvagerie, de la brutalité et de la férocité. Combien de crimes sur sa conscience!

Il est vrai qu'il ne s'en rend pas compte: ils n'ont pas de conscience, ces gens-là.

Et combien d'autres encore !

Je cite ici quelques noms, mais ce serait grave erreur de croire que si l'on supprimait ces brutes de l'armée, les atrocités ne continueraient pas.

C'est le règlement tout entier qu'il faut anéantir; c'est surtout cet idiot principe d'autorité qui permet à un individu de faire emprisonner et de torturer son ennemi, ou de faire fusiller son camarade.

Moi aussi, là-bas, j'ai eu de l'autorité sur les hommes; moi aussi, j'ai quelquefois abusé de mes droits, et je me souviens qu'une fois, un soldat nommé Défenin, qui avait eu à souffrir des vexations et des brutalités des galonnés, avait juré de frapper le premier gradé venu qui mettrait la main sur lui.

Or, un jour qu'à l'exercice il se trouvait dans ma classe, je me permis de lui faire fléchir les jambes pour la charmante et utile position de l'escrime à la baïonnette. Il se rua sur moi, me lança un coup de poing sur la figure; j'eus la lèvre fendue: il y eut effusion de sang.

Donc, au point de vue légal, c'était la peine de mort. Je ne punis même pas d'une corvée supplémentaire le soldat Défenin, le trouvant en moi-même admirable.

Pour mon compte, je fus signalé par la suite comme peu énergique, ayant très peu d'autorité sur les hommes et comme

indiscipliné.

Le caporal Gally, que j'ai connu, était noté comme énergique et bon serviteur.

D'ici le départ de la classe, il faut s'attendre à sa nomination de sous-officier.

A. Gauthey